Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit: Regard Crédit Euro (IG) 3-5 (Part H)

Code ISIN/AMF : FR0010822130

Nom de l'initiateur du PRIIP : PRO BTP FINANCE ; site web de l'initiateur du PRIIP : www.probtpfinance.com

Appelez le 01 49 54 40 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PRO BTP Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

PRO BTP Finance est agréée en France sous le numéro : GP 97083 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 28/02/2025.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

Type

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée

Cet OPC a été créé le 07 janvier 2010 pour une durée de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 qui est son indicateur de référence. Cependant, la composition du portefeuille peut s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur.

Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le fonds investit au minimum 90% de son actif net sur des emprunts du secteur privé libellés en euros dont les émetteurs possèdent leur siège social dans la zone euro ou non. La philosophie générale est d'appliquer en premier lieu un filtre ISR puis, en second lieu, un filtre financier. Les contraintes suivantes sont mises en œuvre pour l'évaluation ISR des émetteurs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter un standard ISR minimum (correspondant à une note ISR minimale de 10 sur 20), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement. Le taux de sélectivité ISR du fonds, c'est-à-dire la part des émetteurs non éligibles dans l'univers d'investissement, est de l'ordre de 30%
- L'application des politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que de la politique de gestion des controverses de PRO BTP FINANCE.

Les investissements se porteront sur des émetteurs du secteur privé ayant une notation minimum « investment grade » des agences de notation reconnues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et répondant à des exigences ISR (Investissement Socialement Responsable). Les principales sources de performances résident dans une gestion active du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe de taux (fourchette de sensibilité entre 1 et 6), du niveau d'exposition au risque crédit, de l'allocation en termes de notation et de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau de choix des valeurs que de l'allocation sectorielle.

Le taux d'analyse extra-financière des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Les risques en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, sont pris en compte.

Dans la limite de 5% maximum, le fonds pourra être investi sur des émetteurs n'étant pas encore couverts par une notation ISR.

Le gérant pourra intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de gérer l'exposition du portefeuille au risque de taux (abaisser ou augmenter la sensibilité) ou son positionnement sur la courbe des taux. En outre, dans le but de gérer la trésorerie, le fonds pourra détenir, dans la limite de 10 %, des OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français de la classification « monétaires court terme » et « monétaires », externes ou non à PRO BTP FINANCE.

Le fonds pourra, temporairement et dans la limite de 10% de l'actif net, avoir recours aux emprunts d'espèces. Il pourra aussi avoir recours aux dépôts.

Le fonds capitalise ses revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative suivante.

Investisseurs de détail visés

Ce fonds est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de l'OPC. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person.

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

Informations complémentaires :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM y compris le prospectus et les rapports financiers, sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS

Dépositaire : CACEIS BANK

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

Les parts H sont principalement destinées aux Institutions professionnelles du BTP pour une part de leurs investissements.

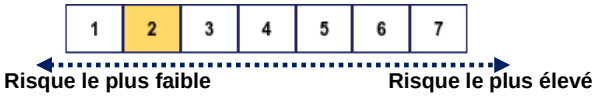
La part de ce fonds ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. person", selon la définition de la réglementation américaine "FATCA".

De plus amples informations sur le fonds, une copie du prospectus du fonds ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS

La valeur liquidative de la part est calculée chaque jour d'ouverture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux en France, la valeur liquidative n'est pas calculée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque

Les autres risques matériellement pertinents pour le PRIIP non repris dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Ce risque peut résulter de la dégradation de la qualité de signature, ou le risque de défaillance d'un émetteur sur lequel est exposé le fonds et ainsi être susceptible de faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le fonds est investi.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de cet OPCVM dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés sont des illustrations utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du fonds au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 820 €	8 260 €
	Rendement annuel moyen	-21,81 %	-9,13 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 480 €	8 570 €
	Rendement annuel moyen	-15,19 %	-7,40 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 610 €	9 720 €
	Rendement annuel moyen	-3,91 %	-1,39 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 300 €	10 620 €
	Rendement annuel moyen	3,04 %	3,06 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2020 et décembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2019 et avril 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2024.

QUE SE PASSE-T-IL SI PRO BTP FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et le rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 euros sont investis.

Investissement : 10 000 €		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	519 €	538 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,19 %	2,76 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,37 % avant déduction des coûts et de -1,39 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts reels au cours de l'année dernière.	10 €
Coûts de transaction	0,09 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée [minimale requise] : 2 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts selon les modalités décrites dans la partie "En quoi consiste ce produit ?", sans frais ni pénalités.

La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement du fonds et du maintien de son niveau de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à PRO BTP FINANCE- Service Réclamation, 7, rue du Regard -75294 PARIS CEDEX 06.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet , rubrique « Réclamation ».www.probtpfinance.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées du fonds ainsi que les calculs des scénarios de performances sont disponibles sur le site PRO BTP FINANCE à l'adresse : https://www.probtpfinance.com

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.